

# FORMATION CHASSE À L'ARC



La chasse à l'arc, assimilée à la chasse à tir, concerne toutes les espèces de gibier. Elle requiert une formation spécifique, obligatoire pour tout chasseur souhaitant la pratiquer. Cette formation permet d'**acquérir les connaissances techniques et réglementaires** indispensables à une pratique éthique et maîtrisée.

## CONDITIONS D'ACCÈS

- **Date** : Dès qu'un groupe est constitué, la Fédération vous contactera pour fixer une date de formation.
- **Groupe** : 20 participants maximum.
- **Durée** : Une journée.
- **Lieu** : Centre de formation de la FDC17.
- **Public** : Tous les chasseurs.
- **Âge minimum** : 16 ans (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).
- **Tarif** : Gratuit pour les adhérents à la FDC17 (chasseurs ayant validé leur permis en Charente-Maritime) et 100 € pour les non-adhérents.

## PROGRAMME

- Présentation du matériel et mode de chasse.
- Législation applicable à la chasse à l'arc.
- Exercices pratiques et perfectionnement gestuel.
- Bilan et échanges avec les formateurs.

## CONTACT

- ☎ | 05 46 59 14 89
- ✉ | [fdc17@chasseurs17.com](mailto:fdc17@chasseurs17.com)
- 🌐 | [www.chasseurs17.com](http://www.chasseurs17.com)

## INSCRIPTION À REMPLIR

- ▶ Joindre **OBLIGATOIREMENT** avec l'inscription :
  - Un chèque de caution de 50 € (restitué après la formation).
  - Un chèque de paiement de 100 €, si vous n'êtes pas adhérent à la FDC17.
  - Le CERFA n°10804\*03 complété.
  - Une enveloppe libellée à votre adresse et convenablement affranchie.

NOM/PRÉNOM : .....

ADRESSE POSTALE : .....

TÉLÉPHONE : .....

MAIL : .....

N° DE PERMIS : .....

FAIT LE : ...../...../.....

SIGNATURE :

- ▶ **À retourner par voie postale à l'adresse :**  
Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime  
Saint Julien de l'Escap - BP 64 - 17414 SAINT JEAN D'ANGELY Cedex